

( 4 )

16°. Pension de l'Instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *Bled comme il a été dit.*

*Argent 5 Louis & Bois d'assouage;*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales? *Les 5 Louis sont payés par la commune;*

e. Biens d'église? *Plus les bénéfices de Chagres, Bourgeois en Beure & Froment.*

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *- - - - - Pain;*

g. De biens-fonds? *Un mauvais Jardin;*

h. Ou d'autres capitaux quelconques? *Pain;*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

156

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

N° 48.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Gilly

C'est un Village

C'est une Commune.

De la paroisse de Burins et de l'Agence de Gilly

District de Rolle

Canton du Léman

Dans la circonférence du premier quart d'heure sont le village de Gilly, le hameau de Vincy et huit maisons isolées

Dans la circonférence du second quart d'heure cinq maisons isolées

Le Village de Gilly, le Hameau de Vincy les maisons Saint Vincent, Romary, la Visserche, la Gillière, la Cousette, la Bossenas, la Pratie, la Pice.

Sont dans le premier quart d'heure de circonférence. Les maisons comprises dans le second quart d'heure sont le Perruel, la Dolle, Braulieu, Romary et les Vaux. Gilly quatre-vingt-cinq enfants, Vincy six, la Cousette deux et la Pratie deux.



( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

A la distance d'une lieue sont les écoles de Mont et de Begnin, à trois quarts sont celles de Nolle, Bagnaw, Luvins, Barcinel et Dailly; celle de Vinzel à demi lieue et celles de Tartognin et Buisins à quart de lieue.

I I

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

La lecture, l'écriture, la Religion, l'orthographe, l'arithmétique et le chant des psaumes.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On la tient toute l'année. Il y en a deux par jour, au jour le samedi qu'il y en a quatre, chaque école dure en hiver trois heures, en été plus ou moins selon le nombre d'élèves. Il y a encore une école le Dimanche depuis Pâques à St. Nicolas. La Bible, le Testament, le catéchisme, retranché d'Esther, les Psaumes et l'abrégé de la grammaire de Nestaud.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens; comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

Voyez ci dessus article six.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Ils sont distribués en six classes.

I I I

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

Le ci devant Seigneur ensuite de la nomination faite par le Citoyen Pasteur conjointement avec des mem bres du consistoire.  
De Cully  
Jacques Abram Forestier

( 3 )

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Dix-neuf ans et demi

Il n'est pas marié.

Depuis trois ans et trois mois

Il a été auparavant chez son père, et n'a point eu d'autre vocation.

Il lit en chaire et conduit le chant des psaumes tous les Dimanches et fait outre cela une prière publique chaque semaine.

Quatre-vingt et quinze.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

L'école ne possède aucun fonds; mais le regent tient de la Commune un jardin d'assez bon terrain et un plantage de médiocre terrain.

Non

Aucun particulier ne paye pour y être admis.

Il appartient à la Commune.

Il est vieux et en mauvais état.

Il y en a quinze pour l'école, dans le bâtiment de l'école.

Non.

La Commune.



( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Deux-ans-huitante-huit francs, dont deux-cent quarante par la Commune et quarante-huit pour la bourse des pères en argent, le légent joint en outre d'une parcelle de bois comme un bourgeois.

A Gilly le 15 Mars 1799.

Jacques Abram Forestier

( 1 )

158

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Parlequin

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

un village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De la paroisse de Brévins, de l'agence de Parlequin

d. District

de Rolle

e. Canton

Canton Lemane

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Outre le village il y a quinze maisons, qui est éloignée de dix minutes

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école,

Cette maison n'a point de nom particulier

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Vingt-deux enfants, un de la maison, dont est parlé cy dessus

N. P.